

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

N° 2022/

221
Pro. no. 1

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
VILLE/DÉPARTEMENT - PMI
36, BOULEVARD DES SCULPTEURS

3. 5 - Actes de gestion du domaine public

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-5°** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le Budget Primitif de la Commune votés le **17 décembre 2022**,

Considérant la nécessité exprimée par le Département de continuer à disposer de locaux pour exercer ses activités,

DECIDE :

Article 1^{er} : De renouveler la convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour mettre à disposition du Département une partie de l'immeuble, sis, **36, Boulevard des Sculpteurs à GRAVELINES**, pour une superficie d'environ **127 m²**.

Article 2 : L'autorisation est consentie à titre gratuit du **1^{er} Janvier** au **31 Décembre 2023** au Département pour l'exercice d'activités de Protection Maternelle et Infantile, ainsi que toutes autres activités éventuelles en relation avec l'action sociale.

Article 3 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations ;
- Portée à la connaissance des administrés par voie d'affichage ;
- Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- Transmise au Comptable des Finances Publiques.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le **07 DEC. 2022**
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Reçu en Sous-Préfecture le **07 DEC. 2022**

Mis en ligne sur le site de la Ville le

07 DEC. 2022



Bertrand RINGOT